



L'accord commercial entre l'UE et le Canada menace les interdictions de la fracturation hydraulique

Par [Mondialisation.ca à la Une](#)

Région : [L'Europe](#), [Le Canada](#)

Mondialisation.ca, 06 mai 2013

Par Le Corporate Europe Observatory, le Conseil des Canadiens et le Transnational Institute

Amsterdam /Bruxelles / Ottawa, Le 6 mai - L'Accord Économique et Commercial Global (AECG) en cours de négociations entre l'Union Européenne (UE) et le Canada accorderait aux compagnies énergétiques des possibilités étendues pour venir défier les régulations et interdictions de développement du gaz de schiste (par la fracturation hydraulique, dommageable pour l'environnement) démontre un nouveau rapport du Corporate Europe Observatory, Conseil des Canadiens et Transnational Institute.

Tandis que les négociateurs canadiens visitent Bruxelles cette semaine afin d'accélérer la conclusion des négociations de l'AECG, [« Le droit de dire non »](#) met en garde contre les clauses de protections des investissements proposées dans l'accord, qui viendrait mettre en péril la capacité des gouvernements à régler ou interdire la fracturation hydraulique.

Actuellement, les États membres de l'UE étudient les risques environnementaux et de santé publique liés à cette technologie nouvellement populaire pour extraire les gaz ou le pétrole naturel difficile d'accès. Alors que la majorité des pays concernés avec des dotations en gaz de schiste prennent des positions contre la fracturation hydraulique, les puissantes compagnies pétrolières et gazières repoussent ces régulations.

« L'AECG permettra aux grandes compagnies gazières et pétrolières de contester les régulations et interdictions de fracturation hydrauliques en Europe à la dérobée. Elles auraient juste besoin d'une filiale ou d'un bureau au Canada», a averti Timothé Feodoroff, du Transnational Institute.

En vertu de l'Accord de Libre-Échange Nord-Américain (ALENA), il existe déjà un précédent de contestation judiciaire des régulations et interdictions de la fracturation, qui vient comme un aperçu de ce qui pourrait potentiellement attendre l'Europe. La firme américaine Lone Pine Resources Inc. défie le moratoire sur la fracturation hydraulique émis par la province canadienne de Québec et poursuit le gouvernement canadien pour des compensations.

« Le cas de Lone Pine montre que les gouvernements sont très sujets à des conflits investisseurs-États contre le principe de précaution dans le cadre de projets énergétiques controversés » a déclaré Stuart Trew, qui mène les campagnes sur les questions commerciales chez le Conseil des Canadiens. « Le système de règlement des différends d'investisseurs à États dans le projet de l'AECG créerait des risques inutiles pour les communautés européennes pesant les avantages et les inconvénients de la fracturation hydraulique ».

Les Etats membres de l'UE ont déjà une expérience de différends d'investisseurs à États qui compromettent les énergies renouvelables et les politiques de protection de l'environnement. L'Allemagne est actuellement poursuivie en justice par la firme Vattenfall en raison de la sortie du pays du nucléaire. Vattenfall exige 3,7 milliards € en compensation de perte de profits.

« Les membres du Parlement Européen devrait mettre l'intérêt public avant celui des investisseurs, et s'opposer au mécanisme de règlement de litige entre les investisseurs et l'État dans l'AECG. Ce dernier ouvrirait la voie à des millions d'euros d'indemnités à être versées aux grandes entreprises par les contribuables européens, pour une législation dans l'intérêt publique » a expliqué Pia Eberhardt, du Corporate Europe Observatory.

Les négociations de l'AECG entre l'UE et le Canada ont été lancées lors d'un sommet bilatéral en mai 2009. Plusieurs des chapitres proposés dans l'accord vont contraindre l'espace politique de l'UE et de ses États membres, mettant des mesures efficaces et légitimes de protection de l'environnement en danger de litiges commerciaux ou d'investissements du Canada. Les négociateurs espèrent conclure l'accord avant l'été.

Le Corporate Europe Observatory, le Conseil des Canadiens et le Transnational Institute exhortent l'UE, les États membres et le gouvernement canadien de ne pas inclure un système de règlement de litige entre les investisseurs et l'État dans l'AECG.

Notes

La France, la Bulgarie et la région de Cantabrie dans le nord de l'Espagne ont déjà interdit la fracturation hydraulique au nom de préoccupations environnementales, tandis que la Roumanie, l'Irlande, la République tchèque, le Danemark et le Nord-Westphalie en Allemagne ont proclamé un moratoire. Tout comme dans les pays où un moratoire a été déclaré, les projets prévus aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suisse ont été suspendus jusqu'à ce que l'on procède à des évaluations sur les risques environnementaux. En Norvège et en Suède, la fracturation a été déclarée économiquement non viable. Des projets en Autriche et en Suède ont été annulés pour la même raison, sans mesures législatives.

Il y a beaucoup de compagnies pétrolières et gazières, dont le siège ou des bureaux sont au Canada, qui ont déjà commencé à explorer les réserves de gaz de schiste en Europe, notamment en Pologne. Bien que beaucoup de ces entreprises ne soient pas strictement canadiennes, une filiale basée au Canada leur permettrait de contester les interdictions et régulations de la fracturation via l'AECG. Il est amplement prouvé que les entreprises vont changer leurs nationalités afin de bénéficier d'un tel traité.

Contacts:

Pia Eberhardt, Corporate Europe Observatory (Anglais/Allemand)
pia@corporateeurope.org
+49-(0)221-78967810 or +49-(0)15256309102

Timothé Feodoroff, Transnational Institute (Anglais/Français)
timothe.feodoroff@tni.org
+33(0)628-473-593

Hilde van der Pas, Transnational Institute (Anglais/Néerlandais)

hildevanderpas@tni.org

+31(0)20-6626608

Stuart Trew, Conseil des Canadiens (Anglais/Français)

strew@canadians.org

+1-(647)-222-9782

Emma Lui, Conseil des Canadiens (Anglais)

elui@canadians.org;

+1-(613)-233-4487 Ext. 239

—

Ester Arauzo

Communications

Corporate Europe Observatory (CEO)

+32 (0) 2 893 09 30

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Mondialisation.ca à la Une](http://Mondialisation.ca), Mondialisation.ca, 2013

Articles Par : Mondialisation.ca
à la Une

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca